

U0472874 - AFFICHES PARISIENNES

FERDY'Z TRANSPORT

SAS au capital de 7.500 €

Siège : 21, rue de Lille
93290 TREMBLAY-EN-FRANCE
814 671 970 R.C.S. Bobigny

L'AGE du date du 31/12/2017 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2017. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bobigny. Radiation au RCS de Bobigny.

U0486877 - AFFICHES PARISIENNES

MIRA

SASU au capital de 1.000 €

Siège social :
14, rue Proudhon - 93000 BOBIGNY
831 133 434 R.C.S. Bobigny

L'AGE du 1/04/2019 a décidé la dissolution de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de Liquidateur M. KAYA OZGUR demeurant 126, rue Emile-Kahn, 93150 Le Blanc-Mesnil, et fixé le siège de liquidation chez le Liquidateur. Modification au RCS de Bobigny.

AVIS DE CONVOCATION

U0484886 - AFFICHES PARISIENNES

ALSTOM

Société Anonyme

Au capital de 1.570.130.702 €

Siège social : 48, rue Albert Dhalenne
93400 SAINT-OUEN
389 058 447 R.C.S. Bobigny**Avis de convocation**

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale mixte, pour le **mercredi 10 juillet 2019 à 14h00** au New Cap Event Center, 3, quai de Grenelle, 75015 Paris, sur première convocation, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et les projets de résolutions suivantes :

Ordre du jour**À TITRE ORDINAIRE :**

1. Approbation des comptes sociaux et des opérations de l'exercice clos le 31 mars 2019.
2. Approbation des comptes consolidés et des opérations de l'exercice clos le 31 mars 2019.
3. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2019 et distribution d'un dividende.
4. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Henri POUPART-LAFARGE.
5. Renouvellement du mandat d'administratrice de Mme Sylvie KANDE DE BEAUPUY.
6. Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Sylvie RUCAR.
7. Approbation des engagements relatifs à une clause de non-concurrence pris en faveur de M. Henri POUPART-LAFARGE conformément aux dispositions de l'article L.225-42-1 du Code de commerce.
8. Approbation des engagements relatifs aux régimes de retraite à cotisations définies pris en faveur de M. Henri POUPART-LAFARGE conformément aux dispositions de l'article L.225-42-1 du Code de commerce.
9. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au Président-Directeur Général au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019.
10. Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et

d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président-Directeur Général au titre de l'exercice 2019/20 et applicables à compter de la présente assemblée générale.

11. Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.

À TITRE EXTRAORDINAIRE :

12. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider de l'augmentation du capital social de la Société par émission d'actions ou de valeurs mobilières réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe; avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

13. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider de l'augmentation du capital social de la Société réservée à une catégorie de bénéficiaires; avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

14. Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société, dans la limite de 5.000.000 actions dont un nombre maximum de 200.000 actions aux dirigeants mandataires sociaux de la Société; avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

15. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PARTICIPATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE****1. Conditions à remplir :**

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à l'assemblée, soit en y assistant personnellement, soit en s'y faisant représenter par un autre actionnaire, son conjoint ou le partenaire avec qui il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut également se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix (article L.225-106 du Code de commerce) ou voter par correspondance. Toutefois, seuls sont admis à participer à l'assemblée, les actionnaires qui auront justifié de leur qualité dans les conditions fixées par l'article R.225-85 du Code de commerce dans les conditions suivantes.

Pour les **actionnaires au nominatif**, leurs actions doivent être inscrites à leur nom dans les comptes de titres nominatifs tenus pour le compte d'ALSTOM par BNP Paribas Securities Services, le 2^e jour ouvré précédant l'assemblée à 0h00, soit le lundi 8 juillet 2019 à 0h00 (heure de Paris).

Pour les **actionnaires au porteur**, leurs actions doivent être inscrites dans les comptes tenus par l'intermédiaire financier habilité qui assure la gestion de leur compte titres, le 2^e jour ouvré précédant l'assemblée à 0h00, soit le lundi 8 juillet 2019 à 0h00 (heure de Paris). Cette inscription est matérialisée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier.

2. Pour assister personnellement à l'assemblée générale

Les actionnaires souhaitant assister personnellement à l'assemblée doivent faire une demande de carte d'admission le plus tôt possible pour recevoir la carte en temps utile :

2.1. Demande de carte d'admission par voie postale

Les **actionnaires au nominatif** doivent retourner le formulaire de vote adressé avec l'avis de convocation, en cochant la case A du formulaire après l'avoir daté et signé, à BNP Paribas Securities Services (CTO - Service assemblées - Grands Moulins - 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex). Cette demande doit parvenir à BNP Paribas Securities Services au plus tard le mardi 9 juillet 2019 à 15h00 (heure de Paris).

Les **actionnaires au porteur** doivent, soit retourner le formulaire de vote, en cochant la case A du formulaire après l'avoir daté et signé, à leur intermédiaire financier, soit demander à celui-ci qu'une carte d'admission leur soit adressée. L'intermédiaire financier

justifiera directement de la qualité d'actionnaire auprès de BNP Paribas Securities Services par la production d'une attestation de participation. Si un actionnaire au porteur n'avait pas reçu sa carte d'admission en temps utile, il devra demander à son intermédiaire financier de lui délivrer une attestation de participation, qui lui permettra de justifier de sa qualité d'actionnaire au bureau d'accueil de l'assemblée.

La carte d'admission sera envoyée par courrier postal.

2.2. Demande de carte d'admission par internet

Les **actionnaires au nominatif** peuvent demander une carte d'admission par internet en faisant une demande en ligne sur la plateforme sécurisée VOTACCESS, accessible via le site Planetshares à l'adresse suivante <https://planetshares.bnpparibas.com>.

Les actionnaires au nominatif pur devront se connecter au site Planetshares avec leurs codes d'accès habituels.

Les actionnaires au nominatif administré recevront un courrier de convocation, qui précisera leur identifiant, celui-ci étant indiqué en haut à droite du formulaire de vote papier. Cet identifiant leur permettra d'accéder au site Planetshares et d'obtenir leur mot de passe.

Dans le cas où l'actionnaire ne serait plus en possession de son identifiant ou de son mot de passe, il peut contacter le numéro 0 800 509 051 (+33 1 40 14 80 05 de l'étranger) mis à sa disposition.

Après s'être connecté, l'actionnaire au nominatif (pur ou administré) pourra cliquer sur l'icône « Participer au vote » en bas à droite de l'écran ou accéder à la rubrique « Mes avoirs » puis « Mes droits de vote » et cliquer sur l'icône « Participer au vote ». Il sera ensuite redirigé vers la plateforme de vote en ligne, VOTACCESS, où il pourra demander une carte d'admission.

Les **actionnaires au porteur** souhaitant participer en personne à l'assemblée et dont l'établissement teneur de compte permet l'accès à VOTACCESS peuvent demander une carte d'admission en se connectant au portail "Bourse" de son établissement teneur de compte.

Il est recommandé de ne pas attendre la veille de l'assemblée générale pour demander sa carte d'admission.

3. Pour voter à distance ou se faire représenter à l'assemblée générale**3.1. Vote à distance ou par procuration par voie postale**

Les **actionnaires au nominatif** reçoivent automatiquement le formulaire de vote, joint à l'avis de convocation, qu'ils doivent compléter, signer et renvoyer à BNP Paribas Securities Services (CTO - Service assemblées - Grands Moulins - 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex).

Les **actionnaires au porteur** peuvent se procurer un formulaire de vote auprès de l'intermédiaire qui gère leurs titres. Toute demande devra lui parvenir au plus tard 6 jours avant l'assemblée, soit le jeudi 4 juillet 2019. Les actionnaires au porteur doivent ensuite retourner leur formulaire de vote, dûment rempli et signé, à leur intermédiaire financier habilité qui assure la gestion de leur compte titres. Celui-ci justifiera de leur qualité d'actionnaire et retournera le formulaire à BNP Paribas Securities Services, accompagné d'une attestation de participation.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote doivent parvenir à BNP Paribas Securities Services, au plus tard la veille de l'assemblée à 15h00, soit au plus tard le mardi 9 juillet 2019 à 15h00 (heure de Paris).

Tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé une carte d'admission, ne peut plus choisir un autre mode de participation, mais peut céder tout ou partie de ses actions.

Les désignations ou révocations de mandataires exprimées par voie postale devront être réceptionnées, au plus tard la veille de l'assemblée à 15h00, soit au plus tard le mardi 9 juillet 2019 à 15h00 (heure de Paris).

3.2. Vote à distance ou par procuration par internet (Via VOTACCESS)

Les **actionnaires au nominatif** qui souhaitent voter ou donner procuration par Internet avant l'assemblée peuvent accéder à la plateforme VOTACCESS, via le site <https://planetshares.bnpparibas.com>.

Les actionnaires au nominatif pur devront se connecter au site Planetshares avec leurs codes d'accès habituels.

Les actionnaires au nominatif administré recevront leur courrier de convocation, qui précisera leur identifiant, celui-ci étant indiqué en haut à droite du formulaire de vote papier. Cet identifiant leur permettra d'accéder au site Planetshares et d'obtenir leur mot de passe.

Dans le cas où l'actionnaire ne serait plus en possession de son identifiant ou de son mot de passe, il peut contacter le numéro 0 800 509 051 (+33 1 40 14 80 05 de l'étranger) mis à sa disposition.

Après s'être connecté, l'actionnaire au nominatif (pur ou administré) pourra cliquer sur l'icône « Participer au vote » en bas à droite de l'écran ou accéder à la rubrique « Mes avoirs » puis « Mes droits de vote » et cliquer sur l'icône « Participer au vote ». Il sera redirigé vers la plateforme de vote en ligne, VOTACCESS, où il pourra saisir ses instructions de vote, ou désigner ou révoquer un mandataire. En outre, il aura la possibilité d'accéder, via ce même site, aux documents de l'assemblée générale.

Les **actionnaires au porteur** dont l'établissement teneur de compte a adhéré à VOTACCESS et leur propose ce service pour cette assemblée pourront voter ou donner procuration par Internet.

Les actionnaires au porteur qui souhaitent voter par Internet devront se connecter sur le portail Internet de leur établissement teneur de compte, à l'aide de leurs codes d'accès habituels, puis accéder au portail « Bourse » de celui-ci et enfin à la plateforme VOTACCESS qui leur permettra de voter ou désigner ou révoquer un mandataire. L'accès à VOTACCESS par le portail Internet de l'établissement teneur de compte de l'actionnaire peut être soumis à des conditions d'utilisation particulières définies par cet établissement. En conséquence, les actionnaires au porteur intéressés par ce service sont invités à se rapprocher de leur teneur de compte afin de prendre connaissance de ces conditions d'utilisation.

3.3 Désignation/Révocation d'un mandataire par internet (sans VOTACCESS)

L'article R.225-79 du Code de commerce permet également la notification de la désignation et/ou de la révocation d'un mandataire par voie électronique, si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire n'est pas connecté à VOTACCESS.

Les actionnaires au porteur :

- doivent envoyer un courriel à l'adresse paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com. Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : Assemblée générale Alstom, 10 juillet 2019 à 14h00, nom, prénom, adresse, références bancaires complètes du mandant ainsi que les nom, prénom et si possible adresse du mandataire ;

- doivent obligatoirement demander à leur intermédiaire financier qui assure la gestion de leur compte titres d'envoyer une confirmation écrite à BNP Paribas Securities Services par courrier (CTO - Services assemblées - Grands Moulins - 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex).

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les courriels et/ou confirmations écrites de l'intermédiaire financier devront être réceptionnées comme indiqué ci-dessus par BNP Paribas au plus tard la veille de l'assemblée, à 15h00 (heure de Paris), soit au plus tard le mardi 9 juillet 2019 à 15h00 (heure de Paris).

Il est recommandé de ne pas attendre la veille de l'assemblée pour saisir ses instructions.

La plateforme sécurisée dédiée à l'assemblée VOTACCESS sera ouverte à compter du vendredi 21 juin 2019 au mardi 9 juillet 2019 à 15h00, heure de Paris. Il est toutefois recommandé aux actionnaires de ne pas attendre cette date ultime pour se connecter au site.

4. Questions écrites

Tout actionnaire a la faculté de poser par écrit des questions auxquelles le Conseil d'administration répondra en cours d'assemblée. Ces questions écrites doivent être envoyées au siège social d'ALSTOM (à l'attention du Président du Conseil d'administration d'ALSTOM - « Questions écrites à l'Assemblée » - 48, rue Albert Dhalenne, 93400 Saint-Ouen) par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante : investor.relations@alstomgroup.com, au plus tard le 4^e jour ouvré précédant la date de l'assemblée, soit le jeudi 4 juillet 2019. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire financier habilité.

Conformément à la législation en vigueur, une réponse commune pourra être apportée à ces questions dès lors qu'elles présenteront le même contenu ou porteront sur le même objet. La réponse à une question écrite sera réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figurera sur le site Internet d'ALSTOM : www.alstom.com/Investisseurs/Assemblees-generales.

5. Informations et documents mis à disposition des actionnaires

Conformément à la loi, les documents devant être mis à la disposition des actionnaires dans le cadre de cette assemblée, seront disponibles dans les délais légaux au siège de la Société, 48, rue Albert Dhalenne, 93400 Saint-Ouen, à compter de la publication de l'avis de convocation et au moins pendant les quinze jours précédant l'assemblée, soit à compter du mardi 25 juin 2019.

Par ailleurs, cet avis de convocation ainsi qu'une présentation des résolutions soumises à l'assemblée pourront être consultés sur le site Internet d'ALSTOM à l'adresse : www.alstom.com/Investisseurs/Assemblees-generales.

En outre, l'ensemble des documents et informations prévus à l'article R.225-73-1 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site Internet d'ALSTOM à la même adresse, au plus tard le 21^{ème} jour précédant l'assemblée, soit le mercredi 19 juin 2019. Le texte des points ou projets de résolutions présentés, le cas échéant, par les actionnaires seront publiés à cette même adresse.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Vente de fonds - Gérance

U0486309 - AFFICHES PARISIENNES

Par acte SSP du 18/05/2015, la SARL CABTAXI, dont le siège se situe au 21, rue de Fécamp, 75012 Paris, RCS 343 905 915, a donné à bail, à titre de location-gérance à M. Mourad SADDÉDINE né le 26/07/1972 en Algérie, domicilié au 12, square Jean-Mermoz, 93150 Le Blanc-Mesnil, SIREN 497 779 694, un fonds de commerce composé d'un véhicule taxi équipé et muni de son ADS. Cette location-gérance a été résiliée en date du 20/06/2019 sans indemnité ni compensation de part et d'autre.

U0482614 - AFFICHES PARISIENNES

Acte SSP du 1/04/2019, M. AKLI AMROUN, 185, boulevard Félix-Faure, 93300 Aubervilliers, a donné en location-gérance à M. Ahmed AZOUANE, 28, boulevard Aristide-Briand, 93100 Montreuil, UN

FONDS DE COMMERCE DE CHAUFFEUR TAXI, sis et exploité 28, boulevard Aristide-Briand, 93100 Montreuil, du 1/04/2019 au 31/03/2020. Renouvelable par tacite reconduction.

U0484830 - AFFICHES PARISIENNES

Aux termes d'un acte SSP en date à Paris du 14/12/2018, enregistré au Service Départemental de l'Enregistrement, le 31/01/2019, dossier 2019 00003151, référence 9304P61 2019 A 01592, la Société FRANCE QUICK SAS, siège social sis 50, avenue du Président-Wilson, Parc des Portes de Paris, Bât. 123, 93214 La Plaine-Saint-Denis Cedex, 950 026 914 RCS Bobigny, a fait apport à : la Société QUICK GESTION, SASU, siège social sis 50, avenue du Président-Wilson, Parc des Portes de Paris, Bât. 123, 93214 La Plaine-Saint-Denis Cedex, 842 864 613 RCS Bobigny, DE DIVERS FONDS DE COMMERCE AYANT POUR OBJET L'EXPLOITATION D'UNE CHAÎNE DE RESTAURATION RAPIDE SUR LE MARCHÉ FRANÇAIS, incluant celui sis et exploité Centre Commercial Beausevrin, Porte 1, 93270 Sevran, pour lequel la Société FRANCE QUICK SAS est inscrite au RCS de Bobigny. Le contrat de location-gérance affectant ce fonds et consenti au profit de la Société FOOD LIB'S (832 782 031 RCS Bobigny) jusqu'au 31/10/2026 est également inclus dans les éléments apportés, la Société QUICK GESTION se substituant ainsi à la Société FRANCE QUICK SAS. Cet apport de divers fonds de commerce et d'éléments d'actifs a été évalué à la somme globale de 10.642.414,30 €, et rémunéré par l'attribution à la Société FRANCE QUICK SAS de 10.642.414 actions de la Société QUICK GESTION créées par cette dernière dans le cadre d'une augmentation de capital. L'apport est devenu définitif à compter de la réalisation définitive de l'augmentation de capital, à savoir le 31/12/2018, et c'est à cette même date que le Bénéficiaire en a eu la jouissance. Cet apport ne représentant pas des branches complètes d'activité, il est soumis au régime juridique de droit commun des apports en nature. Les Créanciers de l'apporteur disposent de dix jours à compter de la dernière insertion légale pour déclarer leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de Bobigny. Pour avis.

U0484311 - AFFICHES PARISIENNES

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 16/05/2019, enregistré le 13/06/2019 au SDE de Bobigny, dossier n°2019 00015514, référence n°9304P61 2019 A 07697, la Société GROUPE ETUDE IMMOBILIÈRE FONCIÈRE SARL, au capital de 7.000 €, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le n°492 628 045, domiciliée 1, allée de Chelles, 93340 Le Raincy, représentée par M. Stéphane DAVIET, a cédé à la Société SOPATRIM SAS, au capital de 10.000 €, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le n°823 376 249, domiciliée 53, rue Vaillant-Couturier, 93220 Gagny, représentée par M. Julien PORTEU, UN FONDS DE COMMERCE D'AGENCE IMMOBILIÈRE, sis et exploité 42, avenue du Raincy, 93250 Villemonble, COMPRENANT L'ENSEIGNE, LA CLIENTÈLE, L'ACHALANDAGE Y ATTACHES, LE FICHIER DE LA CLIENTÈLE, LE DROIT AU BAIL, LE MATÉRIEL ET LE MOBILIER COMMERCIAL. L'entrée en jouissance a été fixée au 1/06/2019. La présente vente est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 35.000 euros. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales au fonds vendu pour la validité et pour la correspondance au Cabinet BOUJILLY-LEBOISNE, 95, rue La Fayette, 75010 Paris.

U0484676 - AFFICHES PARISIENNES

Par acte SSP en date du 21/11/2008, enregistré au Service des Impôts des Entreprises de Bobigny, le 27/05/2019, dossier n°2019 00014628, référence 9304P61 2019 A 07347, M. MOEDAS DIAS Antonio

demeurant 18, rue Henri-Langlois, 93700 Drancy, a cédé à DIAS VENTILATION, SARL au capital de 7.700 euros, ayant son siège social 18, rue Henri-Langlois, 93700 Drancy, 417 591 773 RCS de Bobigny, UN FONDS DE COMMERCE DE MONTAGE DE VENTILATION INDUSTRIELLE ET DE CLIMATISATION, COMPRENANT NOM COMMERCIAL, CLIENTÈLE ET ACHALANDAGE, DROIT AU BAIL, MATÉRIEL ET MOBILIER COMMERCIAL, sis 18, rue Henri-Langlois, 93700 Drancy, moyennant le prix de 220.000 euros. La date d'entrée en jouissance est fixée au 1/01/2009. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales aux adresses suivantes : M^{re} Jean-Patrice DE GROOTE, 6, avenue Constant-Coquelin, 75007 Paris, pour la correspondance et 18, rue Henri-Langlois, 93700 Drancy, pour la validité. Pour avis.

U0486393 - AFFICHES PARISIENNES

Par acte SSP du 16 avril 2019 enregistré le 6 juin 2019 au SIE de Bobigny, dossier : 2019 00014851, référence : 9304P61 2019 A 07465, la Société ORPHEE MUSIC, SASU au capital de 14.763,46 euros, 12, rue Anselme, 93400 Saint-Ouen, 752 484 105 RCS Bobigny, a cédé à : la Société ONE MILLION SHEET, sigle : 1MS, SAS au capital de 1.000 euros, 17, avenue Marguerite, 94600 Choisy-le-Roi, 844 770 545 RCS Créteil, UN FONDS DE COMMERCE DE « PROGRAMMATION INFORMATIQUE », sis et exploité 12, rue Anselme, 93400 Saint-Ouen, moyennant le prix de 18.000 euros. La date d'entrée en jouissance est fixée rétroactivement au 11 février 2019. La cession intervenant dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire, il ne sera pas fait élection de domicile pour la réception d'oppositions. Les Créanciers seront réglés selon l'ordre des Créanciers et en fonction de leur rang, conformément aux dispositions des articles L et R643-1 et suivants du Code de commerce.

U0486555 - AFFICHES PARISIENNES

Par acte SSP en date du 14/06/2019, enregistré au Service des Impôts des Entreprises de Bobigny, le 17/06/2017, dossier n°2019 0001 5909, référence : 9304P61 2019 A 07827, L'ECHAPATOIRE, SARL au capital de 1.000 euros, ayant son siège social 63, rue Barbès, 93100 Montreuil, 750 702 433 RCS de Bobigny, a cédé à MAA KRUPA II, SARL au capital de 3.000 euros, ayant son siège social 63, rue Barbès, 93100 Montreuil, 851 428 169 RCS de Bobigny, UN FONDS DE COMMERCE DE BAR, RESTAURANT, CAVISTE connu sous l'enseigne « LA TABLE A JAJA », sis 63, rue Barbès, 93100 Montreuil, moyennant le prix de 200.000 euros. La date d'entrée en jouissance est fixée au 14/06/2019. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales au fonds vendu pour la validité et chez 2CM CONSEILS, 6, rue des Deux Communes, 94300 Vincennes, pour la correspondance.

Créances salariales

U0486073 - AFFICHES PARISIENNES

M^{re} Hélène CAUCHEMEZ-LAUBEUF
Administrateur Judiciaire
37, rue La Fayette – 75009 PARIS

Affaire: LANDY (COP. RESIDENCE LES VENELLES du)-BAT 4 et 5A - 93300 Aubervilliers.

Numéro du Mandat: 1526.
Mission: AP COPROPIETE Art. 29.1
Juridiction: Bobigny.
Numéro de greffe: 18/1853.

LISTE DES CREANCES DECLAREES

Créanciers 11: ASSISTANCE ET NETTOYAGE, 14, rue d'Annam, 75010 Paris.
Créances déclarées: 1.584,00€.
Passif résiduel: 1.584,00€.

Créanciers 12: ASSISTANCE ET NETTOYAGE, 14, rue d'Annam, 75010 Paris.
Créances déclarées: 1.615,68€.
Passif résiduel: 1.615,68€.

Créanciers 13: ASSISTANCE ET NETTOYAGE, 14, rue d'Annam, 75010 Paris.
Créances déclarées: 1.615,68€.
Passif résiduel: 1.615,68€.

Créanciers 14: ASSISTANCE ET NETTOYAGE, 14, rue d'Annam, 75010 Paris.
Créances déclarées: 1.615,68€.
Passif résiduel: 1.615,68€.

Créanciers 15: ASSISTANCE ET NETTOYAGE, 14, rue d'Annam, 75010 Paris.
Créances déclarées: 1.389,24€.
Passif résiduel: 1.389,24€.

Observations: Cette créance ne concerne pas Les Venelles du Landy II mais Les Venelles du Landy I. Le créancier a été invité à faire connaître ses explications conformément aux dispositions de l'article 62-20 alinéa 1^{er} par lettre RAR datée du 8/04/2019. Le créancier n'ayant pas répondu dans le délai de 30 jours, toute contestation est désormais interdite (D 1967, article 62-20 I, alinéa 1^{er}).

Créanciers 2: ELECTRICITE, Ste Nelle BOUCHEZ, 14 bis, rue du Moutier, Boite Postale 21, 93240 Stains.
Créances déclarées: 609,25€.
Passif résiduel: 609,25€.

Créanciers 4: EPEL, 68, rue Villeneuve, 92110 Clichy.
Créances déclarées: 1.600,02€.
Passif résiduel: 1.600,02€.

Créanciers 3: EPEL, 68, rue Villeneuve, 92110 Clichy.
Créances déclarées: 1.600,02€.
Passif résiduel: 1.600,02€.

Créanciers 6: KLLIP, 365, rue des Voeux Saint-Georges, 94290 Villeneuve-le-Roi.
Créances déclarées: 184,80€.
Passif résiduel: 184,80€.

Créanciers 17: LARS JEAN, 46 bis, rue Saint-Louis, 27000 Evreux.
Créances déclarées: 455,00€.
Passif résiduel: 455,00€.

Observations: Le créancier a été invité à faire connaître ses explications, conformément aux dispositions de l'article 62-20 alinéa 1^{er}, par lettre RAR datée du 8 avril 2019. En date du 6 mai 2019, le créancier a justifié sa créance et après discussion avec les membres du conseil syndical, cette dernière a été admise.

Créanciers 18: LARS JEAN, 46 bis, rue Saint-Louis, 27000 Evreux.
Créances déclarées: 63,00€.
Passif résiduel: 63,00€.

Observations: Le créancier a été invité à faire connaître ses explications, conformément aux dispositions de l'article 62-20 alinéa 1^{er}, par lettre RAR datée du 8 avril 2019. En date du 6 mai 2019, le créancier a justifié sa créance et après discussion avec les membres du conseil syndical, cette dernière a été admise.

Créanciers 1: LEXEC, SELARL, Huissiers de Justice Associés, 9, rue Abeillard, BP 20, 77160 Provins.
Créances déclarées: 156,69€.
Passif résiduel: 156,69€.

Créanciers 5: SABIMMO, 9/11, avenue Michelet, 93400 St-Ouen.
Créances déclarées: 38.517,49€.
Créances contestées: 38.517,49€.

Observations: L'extrait de compte adressé par SABIMMO présente de nombreuses écritures régularisant des appels de fonds erronés. N'ayant aucune certitude du montant réel de la créance il a été décidé de la contester tant que les comptes n'ont pas été repris par le cabinet d'expertise comptable. Le créancier a été invité à faire connaître ses explications, conformément aux dispositions de l'article 62-20 alinéa 1^{er}, par lettre RAR datée du 8 avril 2019. Le créancier n'ayant pas répondu dans le délai de 30 jours, toute contestation est désormais interdite (D. 1967, art. 62-20 I al. 1^{er}).

Créanciers 10: SAGEX, 40, rue Damrémont, 75018 Paris.
Créances déclarées: 645,66€.
Créances contestées: 645,66€.

Observations: Cette créance ne concerne pas Les Venelles du Landy II mais AFUL Les